

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 27 MARS 2019

N° 2019-04-08

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf mars deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 132 Présents (mini 30) : 52
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 251 Présentes : 86 Exprimées par pouvoirs : 69 Total (mini 127) : 155
Quorum atteint

4 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 6 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Françoise CASALINO

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)

Eliane BARREILLE

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN

3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND

43 représentants des communes, communes associées et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Huguette AUDIBERT, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Stéphane CLOSSE, Viviane COCQUELET-COURBET, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jeannie DENIEAULT, Jean-Claude DEYDIER, Jacques ESTEVE, Rosy FERRIGNO, Alain FRACHINOUS, José FERNANDES, Robert GARCIN suppléant, Paul GARROT suppléant, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Christian GODART, Myriam HUGUES, Viviane JOTTAY suppléante, Patrick LIEVAUX, Valery LIOTAUD, Dominique MALLIÉ, Chantal MARCOU suppléante, Bernard MATHIEU, Jean-Charles MATHIEU, Georges MOCHOT suppléant, Joël MORIN, Jacques NIVON, Claude PIGAGLIO, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Caroline YAFFEE à André AUBERIC, Jérôme MICHELI et Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Jacqueline BOUYAC et Chantal EYMEOD à Eliane BARREILLE, Michel GREGOIRE à Sébastien BERNARD, Anne LORNE et Ghislaine SAVIN à Didier-Claude BLANC, Christian BARTHEYE à Philippe CAHN, Dominique JOUVE à José FERNANDES, Olivier CADIER et Ginette TORTOSA à Rosy FERRIGNO, Marie-Hélène LEROY à Alain FRACHINOUS, Damien DURANCEAU et Roger DIDIER à Robert GARCIN, René ALMERAS à Evelyne GAUTHIER, André GILLES et Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Jean GARCIA à Éric RICHARD, Catherine LANTEAUME à Michel ROLLAND, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS

Délégués excusés

Agnès ARMAND, Marcel BAGARD, Michel COUBAT, Philippe DE BEAUREGARD, Guy FAURE, Catherine NESTEROVITCH, Pierre SCHIAZZA, Claude THOMAS, Gérard TRUPHEMUS.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons
Sébastien DUPOUX, Maire d'Eyroles

Participaient également à la réunion :

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Renaud BOURASSET (La Tribune), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Laurent CHAREYRE (SDED), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Monsieur Sébastien BERNARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Organisation du 8^e symposium de sculpture sur gypse et plâtre de Laragne-Montéglin

Le Président expose,

Depuis 2015, le Parc naturel régional des Baronnies provençales mène des actions en faveur de la reconnaissance et de la valorisation des patrimoines culturels et géologiques liés au gypse et au plâtre. Plusieurs territoires sont en effet concernés par cette ressource du sous-sol, exploitée depuis le Moyen Age au moins, comme les secteurs de Propiac-Les Pilles, Montbrun-les-Bains, la vallée du Buëch entre Laragne-Montéglin et Serres. On trouve également sur le territoire du Parc naturel régional, à Lazer, l'une des deux carrières de gypse encore en exploitation en Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cet engagement permet notamment de répondre à la mesure 1-4-2 « renouveler l'approche des patrimoines paysagers caractéristiques des Baronnies provençales » qui propose de travailler sur les patrimoines géologiques et leur valorisation.

Ces actions ont eu plusieurs orientations :

- ◆ La connaissance de la ressource patrimoniale en gypse (anciennes carrières et modes de transformation sur le territoire du Parc naturel régional) ;
- ◆ La sensibilisation de la population et des élus aux enjeux patrimoniaux et contemporains liés au gypse par le biais de journées thématiques, de conférences ou de sorties de terrain ;
- ◆ La mise en place d'opération de restauration de patrimoines liés au gypse et la diffusion, auprès d'artisans professionnels, des techniques de construction et de restauration au mortier de plâtre ;
- ◆ L'accompagnement d'événements culturels liés à la valorisation du gypse comme ressource actuelle.

Dans le cadre de ces actions, le Parc naturel régional a accompagné techniquement et financièrement l'organisation des deux dernières éditions du symposium de sculpture sur gypse et plâtre de Laragne-Montéglin qui se déroule tous les deux ans, à la fin du mois d'août.

La commune de Laragne-Montéglin a sollicité le Parc naturel régional pour l'accompagner techniquement et financièrement dans la mise en œuvre de l'édition 2019, car ce dernier était susceptible d'obtenir des financements complémentaires pour l'organisation de cette manifestation, dont elle ne pouvait pas bénéficier. Par ailleurs, une partie des financements liés à cette manifestation sont procurés par la Fondation Placoplâtre qui, par le biais du versement d'une aide de 20 000 euros à l'association « Gyp art et matière » permettra de prendre en charge directement un certain nombre de dépenses liées au projet (indemnités et frais de déplacement des artistes et de bénévoles, achat de petit matériel, restauration).

Cette 8^{ème} édition se déroulera du 26 août au 1^{er} septembre 2019 à Laragne-Montéglin, mais aussi dans d'autres communes environnantes (Lazer, Upaix). La thématique proposée est « l'univers végétal » et un

appel à projets a été lancé pour recueillir les propositions des artistes. Ce symposium devrait permettre d'observer, pendant 6 jours, du 26 au 31 août, le travail de ces 8 artistes qui réaliseront leur œuvre devant les spectateurs. Par ailleurs, plusieurs animations en direction des enfants et des adultes seront organisées et notamment la démonstration d'une ou deux cuissons à l'ancienne de gypse (dans un four en pierre sèche) et son utilisation dans le cadre d'ateliers animés par les bénévoles de l'association « gyp art et matière ». Des visites de la carrière de Lazer sont envisagées et deux expositions seront également présentées.

Compte tenu du fait que cette manifestation est un élément d'une stratégie territoriale globale de revalorisation du gypse comme ressource et comme patrimoine dans les Baronnies provençales, il apparaît important de pouvoir accompagner la commune de Laragne-Montéglin, à la condition que cette opération soit financièrement neutre pour le Parc, en dehors des dépenses de personnel liées à l'accompagnement technique et qui seules pourront représenter la contribution du Parc. Une convention de partenariat entre l'association « Gyp art et matière, la fondation Placoplâtre et le Parc d'une part et entre le Parc et la commune de Laragne-Montéglin d'autre part précisera les relations financières et les actions menées par chacun des partenaires dans le cadre de cette manifestation.

Le Président propose le budget et le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	MONTANT en €TTC	RECETTES	MONTANT en €
Restauration des auteurs et des bénévoles (7 repas pour le midi et 2 repas pour le soir)	2 814 €	Communauté de communes du Sisteronais-Buëch	8 000 €
Hébergement des intervenants et de l'encadrement (16 personnes, 7 nuits)	3 750 €		
Frais de reproduction, d'affranchissement et de réception	450 €	Département des Hautes-Alpes	3 000 €
Déplacement des blocs de gypse lors du symposium	960 €		
Communication (documents imprimés : marque-page, affiche, programme)	1 800 €	Commune de Laragne-Montéglin	5 874 €
Organisation et encadrement de la manifestation	7 100 €		
Accompagnement technique du Parc naturel régional	4 219 €	Parc naturel régional des Baronnies provençales (20%)	4 219 €
TOTAL	21 093 €	TOTAL	21 093 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement présentés
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

